



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-11-17-05

Recevabilité de la liste de candidat(e)s

relatif aux élections en date du 28 novembre au 30 novembre 2023

UFR Lettres et langues

Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n° 30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP ;
- Vu la délibération n° CA-10-03-2022-03 en date du 10 mars 2023 portant Statuts de l'UFR Lettres et Langues ;
- VU l'arrêté électoral n°2023-10-27-28 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du mercredi 15 novembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidature qui suivent sont déclarées recevables pour les scrutins prévus lors l'élection du 28 au 30 novembre 2023, et sont arrêtées comme suit :

Pour l'UFR Lettres et langues

- Collège Usagers
 - o La liste « UNEF Solidaires étudiant-e-s et Indépendant-e-s »
 - o La liste « Plura-Litté »

Les listes concurrentes ont fait l'objet d'un tirage au sort afin de déterminer l'ordre d'affichage, correspondant à l'ordre de listé ci-dessus.

Article 2 :

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Le directeur de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.



P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Fait à Poitiers, le 17 novembre 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17/11/2023

Annexe : Liste recevable

Nom : UNEF Solidaires étudiant-e-s et Indépendant-e-s

Soutien : FENEC ; FERUV ; FECR

1	Monsieur	Arthur	VALOIS—LAGOURDETTE (<i>Délégué de liste</i>)	Titulaire
2	Madame	Hanna	GERARD-TANGUY	Titulaire
3	Monsieur	Lucas	MIGNON	Titulaire
4	Madame	Camille	TARRADE	Titulaire
5	Monsieur	Mathéo	DE LIMA	Titulaire
6	Madame	Aella	ROBERT	Titulaire
7	Monsieur	Timoun	RAYNAUD	Titulaire
8	Madame	Tifenn	CHARLES	Titulaire
9	Monsieur	Marius	RANDANNE	Titulaire

Profession de foi : OUI



**POUR UNE LISTE QUI DEFEND
MES INTÉRÊTS, JE VOTE :**

**UNEF, SOLIDAIRES ÉTUDIANT.E.S ET
INDÉPENDANT.E.S
POUR UNE UFR DE LETTRES ET LANGUES**

ÉCOLOGIQUE

SOCIALE &

ANTIFASCISTE

INFORMER · DÉFENDRE · ORGANISER LA SOLIDARITÉ

**LE 28, 29 ET 30 NOVEMBRE ÉLIS TES REPRÉSENTANT.E.S D'UFR
REJOINS LA FORCE DU COLLECTIF !**

UNE LISTE

QUI T'ACCOMPAGNE DANS TON ORIENTATION ET TES COURS

- Augmentation des capacités d'accueil en Master, lutte contre la sélection
- Favoriser les échanges inter-promotions et inter-niveaux
- Fluidifier la communication avec l'administration et les professeurs
- Exiger un rendu des notes de pré-colles et de colles plus rapide
- Promouvoir l'accès à des événements culturels

UNE LISTE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- Mise en place d'un congé menstruel de 10 jours dans toutes les UFR
- Défendre la reconnaissance d'une nom d'usage
- Lutter pour la rénovation thermique des bâtiments
- Améliorer l'accessibilité des locaux aux différents types de handicap et établir un plan d'accessibilité
- Mettre en place de vraie campagne de sensibilisation sur le validisme et les différents handicaps
- Mise en place d'enseignements orientés vers les questions d'écologie
- Opposons nous à la hausse des frais de scolarité pour les étudiant.e.s étranger.e.s
- Lutter activement contre la précarité étudiante (bourse aux livres, distributions alimentaires) et menstruelle (distribution de protections périodiques et de culottes menstruelles)
- Favoriser la transmission des cours avec les étudiant.e.s en situation de handicap et salarié.e.s
- Mise en place de fontaines à eau partout dans l'UFR

UNE LISTE

ANTIFASCISTE

- Luttons contre l'extrême droite dans nos facs.
- Exigeons des réponses fermes et des sanctions fortes en cas de discrimination (racisme, LGBTQ+phobies, sexisme, validisme). Il est temps que l'université de Poitiers prenne ses responsabilités.
- Promotion de la plateforme de signalement des discrimination et exigence de transparence sur ses résultats et ses suivis

UNE LISTE

QUI DEFEND LES INTÉRÊTS DE TOU.TE.S LES ÉTUDIANT.E.S

- Transparence et communication accrues sur les conseils d'UFR et le fonctionnement de l'Université
- Instaurer des consultations des étudiant.e.s en ligne et des réunions avant chaque conseil d'UFR pour parler des problèmes au sein de celle-ci
- Faire en sorte que les demandes des étudiant.e.s soient davantage relayées auprès des professeurs et de l'UFR et les prendre davantage en compte et favoriser la communication avec les professeurs dans et en-dehors des cours
- Mise en place de révisions collectives avant les examens avec un accompagnement par des professeurs et des chargés de TD volontaires pour lutter contre l'isolement social
- Exiger une meilleure communication sur la période d'inscription aux masters
- Défendre la gratuité des certifications de langues (IELTS, TOEFL...)



ELECTIONS EN LIGNE LES 28, 29 ET 30 NOVEMBRE 2023

VOTONS ENSEMBLE POUR UNE UNIVERSITÉ DE PROGRÈS ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

Annexe : Liste recevable

Nom : Plura-Litté

Soutien : /

1	Monsieur	Ayman	AL JOUMAA (<i>Délégué de liste</i>)	Titulaire
2	Madame	Alexia	GOUSSEAU	Titulaire
3	Monsieur	Swann	BONNARD	Titulaire
4	Madame	Floriane	SUIRE	Titulaire
5	Monsieur	Mathis	JOUANNEAU	Titulaire
6	Madame	Coline	CHESNOY	Titulaire
7	Monsieur	Kylian	GAUTREAU	Titulaire
8	Madame	Aurore	FAURE	Titulaire
9	Monsieur	Clément	GUILLOZET	Titulaire
10	Madame	Meissane	ROY	Suppléant(e)
11	Monsieur	Julien	MAISON	Suppléant(e)
12	Madame	Margaux	BONNEFOND	Suppléant(e)
13	Monsieur	Iker	BONABOSCH	Suppléant(e)
14	Madame	Adèle	VATINEL	Suppléant(e)
15	Monsieur	Matthieu	TAILLANDIER	Suppléant(e)

Profession de foi : OUI

Profession de foi

Liste étudiante PLURA-LITTÉ

Nous, PLURA-LITTÉ, avons un combat qui nous rassemble. Notre équipe émane de la liste « Différences », dont les étudiant-es et doctorant-es ont porté nos valeurs au Conseil.

INTEGRITÉ & INCLUSION : LUTTES INTERSECTIONNELLES

Nos objectifs sont de défendre l'intégrité et l'inclusion de chacun-e au sein de l'UFR Lettres & Langues. Le sexisme, le racisme, la grossophobie, la psychophobie et les atteintes à l'encontre des personnes LGBTQIA+ n'ont pas leur place dans cette faculté. Nous souhaitons poursuivre le travail qui a été entamé, en nous engageant contre les violences et les discriminations intersectionnelles.

CONTRE LES PRÉCARITÉS : ÉCOUTE ET CONSIDÉRATION POLITIQUE

Nous étudiant-es sommes pour certain-es en situation de précarité, qu'elle soit menstruelle, financière, physique, de santé ou mentale. Nous travaillons pour que chaque personne soit écouté-e et surtout considéré-e.

ÉCOLOGIE :

Parce que l'écologie ne peut être que sociale, notre liste PLURA-LITTÉ est riche de deux ans de travail pour des avancées écologistes au niveau de l'université. Nous mettrons en œuvre notre expérience pour représenter au mieux la communauté étudiante.

CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL :

En tant que concerné-es, nous souhaitons promouvoir les initiatives étudiantes, qu'elles se traduisent en associations ou en événements. Si notre liste PLURA-LITTÉ souhaite représenter la communauté étudiante, nous tenons aussi à soutenir les travailleur-euses salarié-es : personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé, les enseignant-es, chercheur-euses, et les maîtres-ses de conférences.

PLURA-LITTÉ, pour un combat intersectionnel, social et écologiste !